

# Recueil des actes administratifs

du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours

N°40 – octobre 2020

## Responsable de la publication

Contrôleur général Serge DELAIGUE

Directeur départemental et métropolitain

des services d'incendie et de secours

## Conception, réalisation et impression

Service départemental-métropolitain d'incendie et de secours

Direction de l'administration et des finances

17 rue Rabelais 69421 LYON CEDEX 03

Tél. 04 72 84 37 25

## Dépôt légal

Octobre 2020

#### I - ELECTIONS

 Procès-verbaux des élections des représentants des communes du département du Rhône non membres des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) du département du Rhône compétents en matière de secours et de lutte contre l'incendie et des représentants des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) du département du Rhône compétents en matière de secours et de lutte contre l'incendie au conseil d'administration du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours

page 7

page 1

 Procès-verbaux des élections des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeur-pompier professionnel à la commission administrative et technique du service départementalmétropolitain d'incendie et de secours (CATSIS)

page 25

 Procès-verbaux des élections des représentants des sapeurs-pompiers volontaires au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV) du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours



## ELECTIONS 2020 AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL-METROPOLITAIN D'INCENDIE ET DE SECOURS

## PROCES-VERBAL DE L'ELECTION DU 16 OCTOBRE 2020

#### **COLLEGE DES COMMUNES**

Le vendredi 16 octobre 2020, en application de l'article R1424-13 du code général des collectivités territoriales, s'est réunie la commission de recensement des résultats pour l'élection des représentants des communes du département du Rhône non membres des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) du département du Rhône compétents en matière de secours et de lutte contre l'incendie au conseil d'administration du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS).

#### La commission, composée de :

- Madame Catherine MERIC, présidente, représentant monsieur le préfet de la région Auvergne Rhône Alpes, préfet du Rhône ;
- Madame Arabelle CHAMBRE-FOA, représentant monsieur le président du conseil d'administration du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours;
- Monsieur Renaud PFEFFER, maire de Mornant;
- Monsieur Alain PIERRE, représentant monsieur le directeur du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours ;
- Monsieur Jérôme THE VENON-FERNANDES, secrétaire ;

a procédé au dépouillement des enveloppes adressées au service départemental-métropolitain d'incendie et de secours, au plus tard le 14 octobre à 12h00.

- Nombre d'électeurs inscrits :		148		
-	Nombres d'enveloppes extérieures recensées :	113		
-	Nombre d'enveloppes extérieures non validées :	5		
-	Reste nombre des votants :	108		
-	Enveloppes renfermant des bulletins blancs :	2		
- Enveloppes renfermant des bulletins nuls :		3		
Reste votes exprimés		103		
Nombre de suffrages exprimés Suffrages obtenus par la liste présentée par monsieur Renaud PFEFFER		2409 2409		
Juillages (	builtages obtenus par la ilsee presentee par monsieur renaud 11 B11 B10			

### Soit un total de 2409 voix

## > 1ère étape : calcul du quotient électoral (QE)

Suffrages exprimés	2409		
		=	803
Nombre de sièges à pourvoir	3		

## > 2ème étape : attribution des sièges à la proportionnelle

Liste présentée par monsieur Renaud PFEFFER: 3 sièges

Sont déclarés élus en tant que titulaires :

- Monsieur Renaud PFEFFER, maire de Mornant
- Madame Claire PEIGNE, maire de Morancé
- Monsieur Pierre MARMONIER, maire de Colombier-Saugnieu

Sont déclarés élus en tant que suppléants :

- Monsieur Charles-Henri BERNARD, maire de Bully
- Monsieur Philippe GARNIER, maire de Meys
- Monsieur Patrick BAGHDASSARIAN, maire de St-Georges-de-Reneins

### **CLOTURE DU PROCES-VERBAL**

Le présent procès-verbal, dressé et clos le vendredi 16 octobre 2020 à 10h45 en double exemplaire, est signé après lecture par le président, les membres de la commission et le secrétaire.

La présidente

Catherine MERIC

Le secrétaire

Jérôme THE VENON-FERNANDES

Les membres de la commission

La représentante du président du SDMIS

Le maire de Mornant

Arabelle CHAMBRE-FOA

Renaud PFEFFER

Le représentant du directeur du SDMIS



## ELECTIONS 2020 AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL-METROPOLITAIN D'INCENDIE ET DE SECOURS

## PROCES-VERBAL DE L'ELECTION DU 16 OCTOBRE 2020

#### **COLLEGE DES EPCI**

Le vendredi 16 octobre 2020, en application de l'article R1424-13 du code général des collectivités territoriales, s'est réunie la commission de recensement des résultats pour l'élection des représentants des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) du département du Rhône compétents en matière de secours et de lutte contre l'incendie au conseil d'administration du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS).

#### La commission, composée de :

- Madame Catherine MERIC, présidente, représentant monsieur le préfet de la région Auvergne Rhône Alpes, préfet du Rhône ;
- Madame Arabelle CHAMBRE-FOA, représentant monsieur le président du conseil d'administration du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours ;
- Monsieur Renaud PFEFFER, maire de Mornant;
- Monsieur Alain PIERRE, représentant monsieur le directeur du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours ;
- Monsieur Jérôme THEVENON-FERNANDES, secrétaire ;

a procédé au dépouillement des enveloppes adressées au service départemental-métropolitain d'incendie et de secours, au plus tard le 14 octobre à 12h00.

- Nombre d'électeurs inscrits :		3
-	Nombres d'enveloppes extérieures recensées :	3
-	Nombre d'enveloppes extérieures non validées :	0
-	Reste nombre des votants :	3
-	Enveloppes renfermant des bulletins blancs :	0
- Enveloppes renfermant des bulletins nuls :		0
Reste votes exprimés		3
Nombre de suffrages exprimés		1336
Suffrages ol	1336	

Soit un total de 1336 voix

## > 1ère étape : calcul du quotient électoral (QE)

	Suffrages exprimés	1336		
-	Nombre de sièges à pourvoir	2	_ =	668

## > 2<sup>ème</sup> étape : attribution des sièges à la proportionnelle

Liste présentée par monsieur Patrice VERCHERE : 2 sièges

Page 3/3 Sont déclarés élus en tant que titulaires :

- Monsieur Patrice VERCHERE, maire de Cours, président de la Communauté de l'Ouest Rhodanien (COR) ;
- Monsieur Alexandre PORTIER, adjoint au maire de Villefranche-sur-Saône, vice-président de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône (CAVBS);

Sont déclarés élus en tant que suppléants :

- Madame Claudine PERROT-BERTON, maire de St-Cyr-sur-le-Rhône, 1ère-vice-présidente de Vienne Condrieu Agglomération
- Monsieur Gérard TACHON, maire du Perréon, conseiller délégué à la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône (CAVBS)

## **CLOTURE DU PROCES-VERBAL**

Le présent procès-verbal, dressé et clos le vendredi 16 octobre 2020 à 10h45 en double exemplaire, est signé après lecture par le président, les membres de la commission et le secrétaire.

La présidente

Catherine MERIC

Le secrétaire

Jérôme THE VENON-FERNANDES

Les membres de la commission

La représentante du président du SDMIS

Le maire de Mornant

Arabelle CHAMBRE-FOA

Renaud PFEFFER

Le représentant du directeur du SDMIS



# ELECTIONS 2020 A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE DU SERVICE DEPARTEMENTAL-METROPOLITAIN D'INCENDIE ET DE SECOURS (CATSIS)

## PROCES-VERBAL DE L'ELECTION DU 16 OCTOBRE 2020

## COLLEGE A : OFFICIERS DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

Le vendredi 16 octobre 2020, en application de l'article R1424-13 du code général des collectivités territoriales, s'est réunie la commission de recensement des résultats pour l'élection des représentants des officiers de sapeurs-pompiers professionnels à la commission administrative et technique du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours (CATSIS).

La commission, composée de :

- Madame Catherine MERIC, présidente, représentant monsieur le préfet de la région Auvergne Rhône Alpes, préfet du Rhône ;
- Madame Arabelle CHAMBRE-FOA, représentant monsieur le président du conseil d'administration du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours ;
- Monsieur Renaud PFEFFER, maire de Mornant;
- Monsieur Alain PIERRE, représentant monsieur le directeur du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours ;
- Monsieur Jérôme THEVENON-FERNANDES, secrétaire;

a procédé au recensement des résultats.

-	Nombre de sièges à pourvoir :	2
_	Nombre d'électeurs inscrits :	200

- Nombre de votants : 152

- Suffrages nuls ou blancs : 6

- Suffrages valablement exprimés : 146

## TOTAL DES SUFFRAGES OBTENUS PAR CHAQUE LISTE DE CANDIDATS

- Liste présentée par CFE-CGC Avenir Secours - section SDMIS

Nombre de suffrages obtenus : 99

- Liste commune présentée par CFTC SPA SDIS UNSA

Nombre de suffrages obtenus : 15

- Liste présentée par SUD SDMIS SPP et PATS (Solidaires)

Nombre de suffrages obtenus : 16

- Liste présentée par Syndicat CGT des SPP et PATS du SDMIS

Nombre de suffrages obtenus : 16

## > 1ère étape : calcul du quotient électoral (QE)

	Suffrages exprimés	146		
7			=	73
	Nombre de sièges à pourvoir	2		

## > 2ème étape : attribution des sièges à la proportionnelle

- CFE-CGC Avenir Secours - section SDMIS : 1 siège
- CFTC SPA SDIS UNSA : 0 siège
- SUD SDMIS SPP et PATS (Solidaires) : 0 siège
- Syndicat CGT des SPP et PATS du SDMIS : 0 siège

#### Il reste 1 siège à pourvoir.

## > 3ème étape : attribution des sièges au plus fort reste

- CFE-CGC Avenir Secours - section SDMIS : 1 siège
- CFTC SPA SDIS UNSA : 0 siège
- SUD SDMIS SPP et PATS (Solidaires) : 0 siège
- Syndicat CGT des SPP et PATS du SDMIS : 0 siège

Nombre total de sièges obtenus après attribution au plus fort reste :

- CFE-CGC Avenir Secours - section SDMIS : 2 sièges

- CFTC SPA SDIS UNSA : 0 siège

- SUD SDMIS SPP et PATS (Solidaires) : 0 siège

0 siège

## sont déclarés élus :

- Syndicat CGT des SPP et PATS du SDMIS :

Titulaires:	Suppléants :
- M. Michael CATOIRE	- M. Adrien LEBEAU
- M. Sylvain MARION	- M. Georges-Alexandre BROUCHUD

Le présent procès-verbal, dressé et clos le vendredi 16 octobre 2020 à ...h. 4.5 en double exemplaire, est signé après lecture par le président, les membres de la commission et le secrétaire.

La présidente

Catherine MERIC

Le secrétaire

Jérôme THEVENON-FERNANDES

Les membres de la commission

La représentante du président du SDMIS

Arabelle CHAMBRE-FOA

Le maire de Mornant

Renaud PFEFFER

Le représentant du directeur du SDMIS



# ELECTIONS 2020 A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE DU SERVICE DEPARTEMENTAL-METROPOLITAIN D'INCENDIE ET DE SECOURS (CATSIS)

## PROCES-VERBAL DE L'ELECTION DU 16 OCTOBRE 2020

## COLLEGE B : OFFICIERS DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

Le vendredi 16 octobre 2020, en application de l'article R1424-13 du code général des collectivités territoriales, s'est réunie la commission de recensement des résultats pour l'élection des représentants des officiers de sapeurs-pompiers volontaires à la commission administrative et technique du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours (CATSIS).

La commission, composée de :

- Madame Catherine MERIC, présidente, représentant monsieur le préfet de la région Auvergne Rhône Alpes, préfet du Rhône ;
- Madame Arabelle CHAMBRE-FOA, représentant monsieur le président du conseil d'administration du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours ;
- Monsieur Renaud PFEFFER, maire de Mornant;
- Monsieur Alain PIERRE, représentant monsieur le directeur du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours ;
- Monsieur Jérôme THEVENON-FERNANDES, secrétaire ;

a procédé au recensement des résultats.

-	Nombre de sièges à pourvoir :	2
_	Nombre d'électeurs inscrits :	437
=	Nombre de votants :	133
-	Suffrages nuls ou blancs :	13
2	Suffrages valablement exprimés :	120

# TOTAL DES SUFFRAGES OBTENUS PAR LA LISTE UNIQUE PRESENTÉE PAR :

## Union départementale-métropolitaine des sapeurs-pompiers

Nombre de suffrages obtenus : 120

## sont déclarés élus :

Titulaires :	Suppléants :
- M. Jonathan LONOCE	- M. Franck JACQUIER
- M. Roberto DIAZ	- Mme Aline ROUBY

Le présent procès-verbal, dressé et clos le vendredi 16 octobre 2020 à ...h. 45 en double exemplaire, est signé après lecture par le président, les membres de la commission et le secrétaire.

La présidente

Catherine MERIC

Le secrétaire

Le maire de Mornant

Renaud PFEFFER

Jérôme THEVENON-FERNANDES

Les membres de la commission

La représentante du président du SDMIS

Arabelle CHAMBRE-FOA

Le représentant du directeur du SDMIS



# ELECTIONS 2020 A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE DU SERVICE DEPARTEMENTAL-METROPOLITAIN D'INCENDIE ET DE SECOURS (CATSIS)

## PROCES-VERBAL DE L'ELECTION DU 16 OCTOBRE 2020

#### COLLEGE C : SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS NON OFFICIERS

Le vendredi 16 octobre 2020, en application de l'article R1424-13 du code général des collectivités territoriales, s'est réunie la commission de recensement des résultats pour l'élection des représentants des sapeurs-pompiers professionnels non officiers à la commission administrative et technique du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours (CATSIS).

La commission, composée de :

- Madame Catherine MERIC, présidente, représentant monsieur le préfet de la région Auvergne Rhône Alpes, préfet du Rhône ;
- Madame Arabelle CHAMBRE-FOA, représentant monsieur le président du conseil d'administration du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours ;
- Monsieur Renaud PFEFFER, maire de Mornant;
- Monsieur Alain PIERRE, représentant monsieur le directeur du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours ;
- Monsieur Jérôme THEVENON-FERNANDES, secrétaire ;

a procédé au recensement des résultats.

Nombre de sièges à pourvoir :
Nombre d'électeurs inscrits :
Nombre de votants :
Suffrages nuls ou blancs :
15

## TOTAL DES SUFFRAGES OBTENUS PAR CHAQUE LISTE DE CANDIDATS

710

- Liste commune présentée par CFTC SPA SDIS UNSA

Suffrages valablement exprimés:

Nombre de suffrages obtenus : 24

- Liste présentée par SUD SDMIS SPP et PATS (Solidaires)

Nombre de suffrages obtenus : 362

- Liste présentée par Syndicat Autonome SPP-PATS SDMIS 69

Nombre de suffrages obtenus : 87

- Liste présentée par Syndicat CGT des SPP et PATS du SDMIS

Nombre de suffrages obtenus: 237

## > 1ère étape : calcul du quotient électoral (QE)

	Suffrages exprimés	710		
*			=	236,67
	Nombre de sièges à pourvoir	3		

## > 2ème étape : attribution des sièges à la proportionnelle

- CFTC SPA SDIS UNSA : **0 siège** 

- SUD SDMIS SPP et PATS (Solidaires): 1 siège

- Syndicat Autonome SPP-PATS SDMIS 69 : 0 siège

- Syndicat CGT des SPP et PATS du SDMIS : 1 siège

## Il reste 1 siège à pourvoir.

## > 3ème étape : attribution des sièges au plus fort reste

- CFTC SPA SDIS UNSA : 0 siège

- SUD SDMIS SPP et PATS (Solidaires) : 1 siège

- Syndicat Autonome SPP-PATS SDMIS 69 : 0 siège

- Syndicat CGT des SPP et PATS du SDMIS : 0 siège

#### Nombre total de sièges obtenus après attribution au plus fort reste :

- CFTC SPA SDIS UNSA : 0 siège

- SUD SDMIS SPP et PATS (Solidaires) : 2 sièges

- Syndicat Autonome SPP-PATS SDMIS 69 : 0 siège

- Syndicat CGT des SPP et PATS du SDMIS : 1 siège

#### sont déclarés élus :

# Titulaires: Suppléants: - M. Franck CHENAL - M. Laurent RAYNE - M. Jean-René JACQUET - M. Brian CANALE - M. Nicolas LAUMET - M. Benoît MERLATON

Le présent procès-verbal, dressé et clos le vendredi 16 octobre 2020 à .h. .h. .s. en double exemplaire, est signé après lecture par le président, les membres de la commission et le secrétaire.

La présidente

Catherine MERIC

Le secrétaire

Jérôme THEVENON-FERNANDES

Les membres de la commission

La représentante du président du SDMIS

Le maire de Mornant

Arabelle CHAMBRE-FOA

Renaud PFEFFER

Le représentant du directeur du SDMIS



# ELECTIONS 2020 A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE DU SERVICE DEPARTEMENTAL-METROPOLITAIN D'INCENDIE ET DE SECOURS (CATSIS)

## PROCES-VERBAL DE L'ELECTION DU 16 OCTOBRE 2020

## COLLEGE D : SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES NON OFFICIERS

Le vendredi 16 octobre 2020, en application de l'article R1424-13 du code général des collectivités territoriales, s'est réunie la commission de recensement des résultats pour l'élection des représentants des officiers de sapeurs-pompiers volontaires à la commission administrative et technique du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours (CATSIS).

La commission, composée de :

- Madame Catherine MERIC, présidente, représentant monsieur le préfet de la région Auvergne Rhône Alpes, préfet du Rhône ;
- Madame Arabelle CHAMBRE-FOA, représentant monsieur le président du conseil d'administration du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours ;
- Monsieur Renaud PFEFFER, maire de Mornant;
- Monsieur Alain PIERRE, représentant monsieur le directeur du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours ;
- Monsieur Jérôme THEVENON-FERNANDES, secrétaire;

a procédé au recensement des résultats.

Nombre de sièges à pourvoir : 3

- Nombre d'électeurs inscrits : 2961

- Nombre de votants : 385

- Suffrages nuls ou blancs : 76

- Suffrages valablement exprimés : 309

## TOTAL DES SUFFRAGES OBTENUS PAR LA LISTE UNIQUE PRESENTÉE PAR :

### Union départementale-métropolitaine des sapeurs-pompiers

Nombre de suffrages obtenus : 309

#### sont déclarés élus :

Titulaires:	Suppléants :
M. Killian AKAKPO	Mme Guylène DUMONTET
Mme Imen SAADENE	M. Bastien PICHON
M. Antoine FAYOLLE	M. Quentin REYNAUD

Le présent procès-verbal, dressé et clos le vendredi 16 octobre 2020 à 6..h45. en double exemplaire, est signé après lecture par le président, les membres de la commission et le secrétaire.

La présidente

Catherine MERIC

Le secrétaire

Jérôme THEVENON-FERNANDES

Les membres de la commission

La représentante du président du SDMIS

Le maire de Mornant

Arabelle CHAMBRE-FOA

Renaud PFEFFER

Le représentant du directeur du SDMIS



# ELECTIONS 2020 A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE DU SERVICE DEPARTEMENTAL-METROPOLITAIN D'INCENDIE ET DE SECOURS (CATSIS)

## PROCES-VERBAL DE L'ELECTION DU 16 OCTOBRE 2020

## COLLEGE E : FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX N'AYANT PAS LA QUALITE DE SAPEUR-POMPIER PROFESSIONNEL

Le vendredi 16 octobre 2020, en application de l'article R1424-13 du code général des collectivités territoriales, s'est réunie la commission de recensement des résultats pour l'élection des représentants des fonctionnaires n'ayant pas la qualité de sapeur-pompier professionnel à la commission administrative et technique du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours (CATSIS).

La commission, composée de :

- Madame Catherine MERIC, présidente, représentant monsieur le préfet de la région Auvergne Rhône Alpes, préfet du Rhône ;
- Madame Arabelle CHAMBRE-FOA, représentant monsieur le président du conseil d'administration du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours ;
- Monsieur Renaud PFEFFER, maire de Mornant;
- Monsieur Alain PIERRE, représentant monsieur le directeur du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours ;
- Monsieur Jérôme THEVENON-FERNANDES, secrétaire ;

a procédé au recensement des résultats.

_	Nombre de sièges à pourvoir :	2
-	Nombre d'électeurs inscrits :	350
-	Nombre de votants :	183
-	Suffrages nuls ou blancs:	13
-	Suffrages valablement exprimés :	170

#### TOTAL DES SUFFRAGES OBTENUS PAR CHAQUE LISTE DE CANDIDATS

- Liste présentée par CFE-CGC Avenir Secours - section SDMIS

Nombre de suffrages obtenus : 56

- Liste commune présentée par CFTC SPA SDIS UNSA

Nombre de suffrages obtenus : 15

- Liste présentée par SUD SDMIS SPP et PATS (Solidaires)

Nombre de suffrages obtenus : 65

- Liste présentée par Syndicat Autonome SPP-PATS SDMIS 69

Nombre de suffrages obtenus : 11

- Liste présentée par Syndicat CGT des SPP et PATS du SDMIS

Nombre de suffrages obtenus : 23

➤ 1ère étape : calcul du quotient électoral (QE)

	Suffrages exprimés  Nombre de sièges à pourvoir	2	=	85

## > 2ème étape : attribution des sièges à la proportionnelle

- CFE-CGC Avenir Secours - section SDMIS : 0 siège

- CFTC SPA SDIS UNSA : 0 siège

- SUD SDMIS SPP et PATS (Solidaires) : 0 siège

- Syndicat Autonome SPP-PATS SDMIS 69 : 0 siège

- Syndicat CGT des SPP et PATS du SDMIS : 0 siège

Il reste 2 sièges à pourvoir.

## ➤ 3ème étape : attribution des sièges au plus fort reste

- CFE-CGC Avenir Secours - section SDMIS : 1 siège

- CFTC SPA SDIS UNSA : 0 siège

- SUD SDMIS SPP et PATS (Solidaires): 1 siège

- Syndicat Autonome SPP-PATS SDMIS 69 : 0 siège

- Syndicat CGT des SPP et PATS du SDMIS : 0 siège

#### Nombre total de sièges obtenus après attribution au plus fort reste :

- CFE-CGC Avenir Secours - section SDMIS : 1 siège

- CFTC SPA SDIS UNSA : 0 siège

- SUD SDMIS SPP et PATS (Solidaires) : 1 siège

- Syndicat Autonome SPP-PATS SDMIS 69 : 0 siège

- Syndicat CGT des SPP et PATS du SDMIS : 0 siège

#### sont déclarés élus :

## Titulaires: Suppléants:

- M. Karim KHAZAZ - Mme Stéphanie MARION

- M. Philippe BELZUNCES - M. Jean-Christophe WADBLED

Le présent procès-verbal, dressé et clos le vendredi 16 octobre 2020 à la .h. 4.5 en double exemplaire, est signé après lecture par le président, les membres de la commission et le secrétaire.

La présidente

Catherine MERIC

Le secrétaire

Le maire de Mornant

Renaud PFEFFER

Jérôme THEVENON-FERNANDES

Les membres de la commission

La représentante du président du SDMIS

Arabelle CHAMBRE-FOA

Le représentant du directeur du SDMIS



# ELECTIONS 2020 AU COMITE CONSULTATIF DEPARTEMENTAL DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES (CCDSPV) DU SERVICE DEPARTEMENTAL-METROPOLITAIN D'INCENDIE ET DE SECOURS

## PROCES-VERBAL DE L'ELECTION DU 16 OCTOBRE 2020

Le vendredi 16 octobre 2020, en application de l'article R1424-13 du code général des collectivités territoriales, s'est réunie la commission de recensement des résultats pour l'élection des représentants des sapeurs-pompiers volontaires au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV) du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours.

La commission, composée de :

- Madame Catherine MERIC, présidente, représentant monsieur le préfet de la région Auvergne Rhône Alpes, préfet du Rhône ;
- Madame Arabelle CHAMBRE-FOA, représentant monsieur le président du conseil d'administration du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours ;
- Monsieur Renaud PFEFFER, maire de Mornant;
- Monsieur Alain PIERRE, représentant monsieur le directeur du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours ;
- Monsieur Jérôme THEVENON-FERNANDES, secrétaire ;

a procédé au recensement des résultats.

- Nombre de sièges à pourvoir : 8

- Nombre d'électeurs inscrits : 3809

- Nombre de votants : 820

- Suffrages nuls ou blancs : 67

- Suffrages valablement exprimés: 753

#### TOTAL DES SUFFRAGES OBTENUS PAR CHAQUE LISTE DE CANDIDATS

- Liste présentée par CCDSPV construisons ensemble autrement

Nombre de suffrages obtenus : 240

- Liste présentée par Union départementale-métropolitaine des sapeurs-pompiers

Nombre de suffrages obtenus : 513

est déclarée élue la liste Union départementale-métropolitaine des sapeurs-pompiers :

Nombre de sièges obtenus : 8

Titulaires	Suppléants		
M. Titouan BELLENGER	M. Mathias DE ALMEIDA		
M. Willy DELAGE	M. Lucas GRANDJANNY		
M. Cyril SAUZON	M. Anthony GARRIDO		
Mme Bénédicte ROGER-CERTHOUX	M. Alexandre CARRET		
M. Cyril PREVOT	M. David BROSSE		
Mme Hélène PASINATO	M. Franck FOURNEL		
M. Alain VACHE	M. Renaud GRATIER DE SAINT LOUIS		
Mme Céline ROBERJOT	Mme Isabelle MAUCHAMP		

Le présent procès-verbal, dressé et clos le vendredi 16 octobre 2020 à lo. H.S. en double exemplaire, est signé après lecture par le président, les membres de la commission et le secrétaire.

La présidente

Catherine MERIC

Le secrétaire

Jérôme THEVENON-FERNANDES

Les membres de la commission

La représentante du président du SDMIS

Le maire de Mornant

Arabelle CHAMBRE-FOA

Renaud PFEFFER

Le représentant du directeur du SDMIS